

COMMUNE DE CONTEST

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CONTEST
SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2024

Le conseil municipal de la commune de CONTEST, légalement convoqué le 07 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 13 mai 2024 à 20h30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONTAUFRAY Daniel, Maire.

Étaient présents :

Daniel MONTAUFRAY	Maire
Nadine DUJARRIER	1 ^{ère} adjointe
Michaël ROGER	2 ^{ème} adjoint
Martial TARLEVE	3 ^{ème} adjoint
Guillaume MAHERAULT	4 ^{ème} adjoint
Thierry LOUBET	Conseiller municipal
Frédéric GOMBERT	Conseiller municipal
Stéphanie MOULIERE	Conseillère municipale

Mélanie GIRARD	Conseillère municipale
Marie-Claire RONCIN	Conseillère municipale
Vincent PAUMARD	Conseiller municipal
Marianne BONNEAU	Conseillère municipale
Noëllie FAUCON	Conseillère municipale
Sandra BONNEAU	Conseillère municipale
Aurélien RONDEAU	Conseiller municipal

Absent excusé : Néant.

Absents en début de séance : Néant.

Procuration : Néant.

Mélanie GIRARD a été élue secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la séance du 26 mars 2024.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 26 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1	Mayenne Communauté	<ul style="list-style-type: none"> Renouvellement de la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol – 2024 à 2026
2	Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> Droit de préemption urbain – 29 rue Principale
3	Rénovation énergétique des logements communaux	<ul style="list-style-type: none"> Attribution et notification des marchés publics
4	Budget commune	<ul style="list-style-type: none"> Décision modificative n°1
5	Budget assainissement	<ul style="list-style-type: none"> Décision modificative n°1

01	Mayenne Communauté - Renouvellement de la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol – 2024 à 2026	<i>Délibération 2024-23 visée en Sous-Préfecture le</i>
----	---	---

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de renouvellement de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec Mayenne Communauté.

Dans le cadre de la décentralisation de l'urbanisme et de la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, la communauté de commune s'est dotée au 1^{er} juillet 2015 d'un service commun d'instruction au service de ses Communes membres qui souhaitent y adhérer.

Ce service est actuellement composé de 7 agents dont le responsable, 3 instructeurs, 1 formateur/facilitateur en procédure d'urbanisme et 2 gestionnaires administratifs et facture ses prestations à l'acte aux communes qui y adhèrent. Il convient de rappeler que ce service assure une prestation de service et que la délivrance des autorisations d'urbanisme reste du pouvoir des maires.

Nous adhérons jusqu'ici à ce service commun de Mayenne Communauté et la convention qui nous liait se terminait le 31 décembre 2023.

Il convient donc de renouveler ces modalités de partenariat.

Mayenne Communauté propose aux communes de repartir sur des conventions de prestations de 3 ans soit pour les années 2024 à 2026.

Il est proposé de renouveler ladite convention aux mêmes conditions tarifaires, à savoir :

- * *certificat d'urbanisme opérationnel* : 61 €
- * *déclaration préalable* : 106 €
- * *permis de démolir* : 121 €
- * *permis de construire* : 151 €
- * *permis d'aménager* : 182 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** de renouveler ladite convention ci-jointe en annexe
- **ACCEPTE** les tarifs définis présentés ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Mayenne Communauté

02	Urbanisme - Droit de préemption urbain – 29 rue Principale	<i>Délibération 2024-24 visée en Sous-Préfecture le</i>
-----------	---	---

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Mayenne Communauté approuvé le 04/02/2020, mis à jour le 07/07/2020, modifié le 31/03/2022 et le 09/02/2023 relatif au droit de préemption urbain.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçu le 18 avril 2024, notifiée par Maître Frédéric CADET, Notaire à Mayenne (53100) 15 avenue Paul Guyard, pour le bien suivant :

Adresse du bien	Section cadastrale du bien	Superficie
2 rue des Prunus	AB 76	00ha 00a 38ca
	AB 78	00ha 00a 20ca
	AB 329	00ha 01a 52ca
	AB 330	00ha 00a 22ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **RENONCE** à se porter acquéreur et à l'exercice de son droit de préemption pour le bien désigné ci-dessus.

03	Rénovation énergétique des logements communaux - Attribution et notification des marchés publics	<i>Délibération 2024-25 visée en Sous-Préfecture le</i>
-----------	---	---

Vu les dispositions de l'article L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 28 du Code des marchés publics,

Vu la délibération n°2017-114 du conseil municipal du 11/06/2020 rendue exécutoire le 18/06/2020, chargeant le maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réalisation de travaux en vue de réaliser la rénovation énergétique des logements communaux.

CONSIDÉRANT qu'à l'issue d'une consultation en allotissement relative à la rénovation énergétique des logements communaux.

- une analyse des candidatures et des offres a été effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation ;

- Les offres des entreprises listées ci-dessous ont remis la proposition économiquement la plus avantageuse pour les 6 lots :

	LOT	Nom de l'Entreprise	Adresse	Montant HT du marché
1	REVÊTEMENT DE FAÇADES - ITE	FRÉTIGNÉ	Zone des Montrons 53000 LAVAL	64 351.19 €
2	GROS ŒUVRE	SARL FOUILLEUL	19 Rue des Vallées 53300 AMBRIERES-LES-VALLEES	5 444.53 €
3	CHARPENTE – COUVERTURE	ETS CHEVALLIER Patrice	251 Rue Joseph Cugnot BP 30413 53014 MAYENNE Cedex	60 652.56 €

4	MENUISERIES EXTÉRIEURES PVC	SARL BRAULT & NOVALU	527 Bd François Mitterrand ZA des Haras 53100 MAYENNE	47 332.00 €
5	PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION – ÉLECTRICITÉ – Salles de bains	MARSOLLIER PHILC	205, Bd des Trappistines 53000 LAVAL	173 787.07 €
6	PEINTURE – REVÊTEMENTS DE SOLS – CLOISONS SÈCHES	FRÉTIGNÉ	Zone des Montrons 53000 LAVAL	19 449.55 €

DECIDE

Article 1 - de conclure et signer les 6 marchés avec les entreprises listées ci-dessus et au montant HT mentionné dans le tableau ci-dessus.

Article 2 – donne pouvoir au Maire ou à un représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

04	Budget commune - Décision modificative n°1	Délibération 2024-26 visée en Sous-Préfecture le
----	--	---

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative sur le budget commune afin de récupérer l'avance versée aux entreprises pour le marché de rénovation et extension de l'école Louis Chédid.

En effet, une avance doit commencer à être remboursée, lorsque le montant du marché atteint ou dépasse 65% lors d'un acompte. Le remboursement doit être terminé lorsque l'on atteint 80% du marché.

Ici, aucun crédit n'a été accordé au chapitre 041, il est donc nécessaire de procéder aux écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
231-041 Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
238-041 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
Total 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €

Pour mémoire B.P. 2024 :	1 605 582.92 €	1 605 582.92 €
TOTAL après DM – section d'investissement :	1 620 582.92 €	1 620 582.92 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- VOTE et APPROUVE la décision modificative ci-dessus.

05	Budget assainissement - Décision modificative n°1	Délibération 2024-27 visée en Sous-Préfecture le
----	---	---

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative sur le budget assainissement afin de régler la redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour l'année 2023.

La facture s'élève à 1 822.00 € alors que les crédits disponibles au compte 706129 sont de 1 800.00 €, il convient de prendre 22.00 € sur le compte 61523 (entretien et réparations réseaux) :

DECISION MODIFICATIVE N1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-81523 : Entretien et réparations réseaux	22.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	22.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-708129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0.00 €	22.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	22.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	22.00 €	22.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

<i>Pour mémoire B.P. 2024 :</i>	52 095.12 €	52 095.12 €
TOTAL après DM – section fonctionnement :	52 095.12 €	52 095.12 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

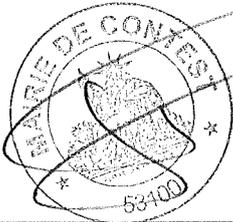
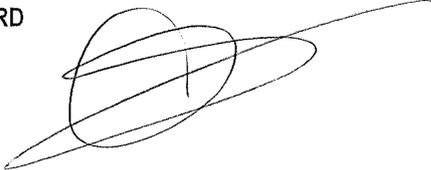
- VOTE et APPROUVE la décision modificative ci-dessus.

REUNIONS

Prochaines réunions ou dates à retenir :

Municipalité	Mardi 18 juin 2024 à 20h30
Réunion secteur à Martigné sur Mayenne	Mercredi 5 juin 2024 à 19h00
Commission bâtiments	Mardi 28 mai 2024 à 10h30

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, Le Maire clôt la séance à 22h32.

<p>Le Maire, Daniel MONTAUFRAY</p> 	<p>La secrétaire de séance, Mélanie GIRARD</p> 
--	--